## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL S.A

Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building Le Kram 2015.

IU:1183749 M

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société Majda TUNISIA, Sis à Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, Bloc A, Le Kram 2015, le vendredi 02 février 2024 à 10H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'exercice 2024.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

P/ le Conseil d'Administration

## ZITOUNA TAKAFUL Société Anonyme au capital de 30.000.000 dinars Identifiant Unique N° : 1183749/M

## PROJET DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02/02/2024

PREMIERE RESOLUTION: Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier les taux de rémunération au titre de l'exercice 2024 comme suit :

- Taux de commission Wakala: 28%

- Taux de commission Moudharba: 25%

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .......

DEUXIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ......